

Feuille de route de la foresterie communautaire

issue de l'atelier de dialogue national tenu les 9 et 10 février 2017 à Brazzaville

La présente de feuille de route est issue d'un atelier de dialogue national sur la foresterie communautaire tenue les 9 et 10 février 2017 avec toutes les parties prenantes de la gouvernance forestière, y compris le Ministère de l'économie forestière du développement durable et de l'environnement (MEFDDE), le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, le Ministère d'Aménagement du territoire et des grands travaux, le Ministère de Affaires Foncières et du Domaine Public, le Ministère de la Promotion de la Femme et l'Intégration de la Femme au Développement, la Concertation Nationale des Organisations Paysannes, le Cadre de concertation des organisations de la société civile et des populations autochtones sur REDD+ (CACO, REDD), la plateforme pour la gestion durable des forêts (PGDF), des représentants de radios communautaires, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), l'Observatoire des droits de l'homme congolais (OCDH), l'Organisation pour le développement et les droits humains au Congo (ODDHC), le Comptoir juridique junior (CJJ), le Forum pour la gouvernance et les droits de l'homme (FGDH), la World Conservation Society (WCS), le World Ressources Institute (WRI), ainsi que des experts et des organisations locales de la société civile.

Les participants, sur la base d'un canevas, ont été regroupés en catégories de parties prenantes (Administrations, parlementaires et élus locaux, société civile) pour développer les stratégies d'engagement de chaque partie prenante dans la promotion de la foresterie communautaire. Ce document a, ensuite, inspiré le plan de plaidoyer du FGDH dans le cadre du projet CoNGOs et donc du plan d'action de l'année 2. Certains engagement pris dans le cadre de cette feuille de route sont déjà réalisées tels que les textes réglementaires relatifs aux organes de concertations dans la gestion des ressources naturelles. Par ailleurs, cette feuille de route a servi de base de la contribution du FGDH lors de l'atelier des experts sur la foresterie participative organisé par la FAO au courant du mois de septembre à Brazzaville.

Objectifs poursuivis	Actions	Moyens	Cibles	Changements attendus	Responsables	Périodes
Signature d'un décret de déclassement de deux SDC	Plaidoyer auprès des administrations pertinentes	Fiches de plaidoyer, requêtes, réunions de travail	MDDEFE, conseil départemental	Les administrations pertinentes comprennent l'intérêt et s'engagent à déclasser deux SDC au profit des FC	Société civile	Novembre 2017
	Plaidoyer et lobbying	Requête et réunions de travail	MDDEFE, le conseil départemental et les partenaires au développement	Les administrations pertinentes comprennent l'intérêt et s'engagent à déclasser deux SDC au profit des FC		Octobre 2017 à Mars 2019
Opérationnalisation d'une plateforme de dialogue sur les FC et d'accompagnement des CLPA	Mise en place d'un cadre de concertation entre les ONG qui œuvrent pour les FC	Réunions permanentes	Les OSC pouvoirs publics, partenaire au développement et le secteur privé	La plateforme est mise en place, le dialogue est permanent et l'accompagnement des CLPA est effectif		Janvier 2018
Accompagnement des CLPA par les parties prenantes sur la FC	Le renforcement des capacités	Requêtes	Les OSC pouvoirs publics, partenaires au développement et le secteur privé	Les CLPA ont bénéficiés de l'accompagnement de toutes les parties prenantes		Novembre 2017- septembre 2018
Signature d'un arrêté de classement au profit des collectivités locales	Plaidoyer et lobbying	Requête et réunions de travail	MDDEFE, la préfecture.	Les administrations concernées comprennent l'intérêt et s'engagent à classer les SDC en FC au profit des collectivités locales.		Octobre 2017 à Mars 2018
Reconnaissance des droits fonciers coutumiers à au moins deux communautés	La sensibilisation des communautés.	Les focus group et réunions d'informations	CLPA	Les deux CLPA sont informées, sensibilisées et ont obtenues la reconnaissance de leurs droits fonciers coutumiers		Aout 2017 – mars 2019
Existence d'un partenariat entre le conseil départemental et les CLPA concernées	Plaidoyer et lobbying	Requête et réunions de travail	Conseil départemental et cadre de concertation	la convention de partenariat entre le conseil départemental et les CLPA concernées est signée		Octobre 2017- Février 2019
Opérationnalisation des CGDC au sein des communautés ciblées	Sensibilisation sur l'existence des CGDC et appui à la mise en place des CGDC	Réunions et focus group	CLPA	Les CGDC des CLPA concernées sont opérationnels		Janvier 2019

Signature d'un décret de déclassement de deux SDC	Plaidoyer auprès des administrations pertinentes	Fiches de plaidoyer, requêtes, réunions de travail	MDDEFE, conseil départemental	Les administrations pertinentes comprennent l'intérêt et s'engagent à déclasser deux SDC au profit des FC	Administrations	Avant le 31 décembre 2018
	La prise d'un décret	Collecte et examen des doléances	MDDEFE	Attribution de la forêt aux CLPA		Avant le 31 décembre 2018
Existence d'un mécanisme de concertation entre les parties prenantes sur les ressources naturelles, en général, et sur les FC	Prise du décret portant création des organes de concertation		Ministère de l'aménagement du territoire et des grands travaux	L'effectivité de l'approche participative		
Opérationnalisation d'une plateforme de dialogue sur les FC et d'accompagnement des CLPA	Appuis multiformes	Renforcement des capacités	Les collectivités locales	Administration de proximité		
Signature d'un arrêté de classement au profit des collectivités locales	Prise d'un décret de classement	Collecte et examen des doléances	MDDEFE	Classement des forêts au profit des collectivités locales		
Reconnaissance des droits fonciers coutumiers à au moins deux communautés	Attribution d'un titre foncier	Collecte et examen des requêtes	Ministère des affaires foncières et du domaine public	La sécurisation des biens de la communauté		
Opérationnalisation des CGDC au sein des communautés ciblées	Arbitrage conjoint	Collecte et examen des doléances	La Préfecture et le Conseil départemental ou municipal	apaisement et concorde		
Signature d'un décret de déclassement de deux SDC	Plaidoyer auprès des administrations pertinentes	Fiches de plaidoyer, requêtes, réunions de travail	MDDEFE, conseil départemental	Les administrations pertinentes comprennent l'intérêt et s'engagent à déclasser deux SDC au profit des FC	Parlementaires et élus locaux	Avant le 31 décembre 2018
	Appuyer et suivre le plaidoyer de la société civile auprès des administrations pertinentes	Rapport,	MDDEFE, conseil départemental	Les administrations pertinentes comprennent l'intérêt et s'engagent à déclasser deux SDC au profit des FC		
Opérationnalisation d'une plateforme de dialogue sur les FC et d'accompagnement des CLPA	Mettre en place une plateforme sur les FC	Documents fondamentaux, règlement intérieur, récépissé	Ministère de l'intérieur	Un cadre de concertation des parties prenantes des FC est fonctionnel		
	Renforcement des capacités des CLPA	Formation, atelier, séminaire etc.	ONG, ministères, élus	Les CLPA sont aptes à la gestion durable des FC		

Les organisations ayant contribué à la mise en œuvre de cette feuille:

- le Ministère de l'économie forestière du développement durable et de l'environnement (MEFDDE);
- le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche;
- le Ministère d'Aménagement du territoire et des grands travaux;
- le Ministère des Affaires Foncières et du Domaine Public;
- le Ministère de la Promotion de la Femme et l'Intégration de la Femme au Développement;
- Concertation Nationale des Organisations Paysannes, le Cadre de concertation des organisations de la société civile et des populations autochtones sur REDD+ (CACO, REDD);
- Plateforme pour la gestion durable des forêts (PGDF);
- Réseaux de radios communautaires (RERAC);
- Programme des Nations unies pour le développement (PNUD);
- Organisation des nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO);
- Observatoire des droits de l'homme congolais (OCDH);
- Organisation pour le développement et les droits humains au Congo (ODDHC);
- Comptoir juridique junior (CJJ);
- Forum pour la gouvernance et les droits de l'homme (FGDH);
- World Conservation Society (WCS);
- World Resources Institute (WRI);
- ainsi que des experts: BATANTOU Jean Félix et MBOUTA BAFOUIDIZO.

Le **projet CoNGOs**: Collaboration d'ONG en faveur de moyens de subsistance communautaires équitables et durables dans les forêts du bassin du Congo financé par le programme UK Aid du gouvernement britannique et géré par un consortium d'ONG dirigé par IIED. L'objectif du projet est de contribuer, par le développement d'une foresterie communautaire équitable et durable, à l'amélioration de la gouvernance et des moyens d'existence des communautés forestières dans le Bassin du Congo. Le projet est mis en œuvre au Cameroun, en République centrafricaine, en République du Congo et en République démocratique du Congo (RDC), et dans une certaine mesure au Gabon.

Les membres du consortium CoNGOs sont l'International Institute for Environment and Development (IIED), ClientEarth, le Fern, Forest Peoples Program (FPP), Rainforest Foundation UK (RFUK) et Well Grounded. Les partenaires du consortium/projet basés au Cameroun sont l'Association OKANI, le Centre for Environment and Development (CED) et INADESFormation; le Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers de Centrafrique (REPALCA) et le Centre pour l'Information Environnementale et le Développement Durable (CIEDD) sont basés en République centrafricaine; l'Organisation pour le Développement et les Droits Humains au Congo (ODDHC), le Forum pour la Gouvernance et les Droits de l'Homme (FGDH) et le Comptoir Juridique Junior (CJJ) sont basés en République du Congo et Tropenbos International est le partenaire de la République démocratique du Congo.



Cette activité est financée avec le soutien du Gouvernement du Royaume-Uni. Le contenu de cette activité est de la seule responsabilité de ses auteurs et ne reflète pas nécessairement le point de vue du Gouvernement du Royaume-Uni.